



Relevé de délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 11 octobre 2019
- Rennes -

Référence	RD_DIR_CA 2019_10_11
Révision	
Date d'application	11 octobre 2019
Version	1

Pour information :

22 membres présents et 9 membres représentés sur 32 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
<p>➤ Le CA approuve le Contrat d'objectifs et de performance pour la période 2019-2023 entre l'EHESP, le Ministère des solidarités et de la santé, et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.</p>	30 voix pour 1 abstention	Signature entre les ministres de tutelle et le directeur de l'EHESP
<p>➤ Moyennant une modification demandée en séance, le CA approuve le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019.</p>	unanimité	Publication (site web)
<p>➤ Le CA approuve la nouvelle composition du bureau du CA pour la dernière année de mandature, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président : Jean DEBEAUPUIS • Vice-président : Guy CATHELINEAU • Ministère des Solidarités et de la Santé : Agnès QUIOT • Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : François COURAUD • Organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé et médico-sociaux, des associations d'anciens élèves : 1 représentant du MEDEF et Vincent PREVOTEAU (ou Patrick LAMBERT) (titulaires), ainsi que Anne MEUNIER et Catherine RIBAUT (suppléantes) • Personnels d'enseignement et de recherche : Simon COMBES (titulaire) et Pascale ROUSSEL (suppléante) • Personnels BIATSS : Catherine PITAULT-COSSONNIERE (titulaire) et Christophe LERAT (suppléant) • Elèves et étudiants : 1 représentant élève (titulaire) et 1 représentant étudiant (suppléant) 	unanimité	
<p>➤ Le CA approuve le budget rectificatif de l'exercice 2019 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les autorisations budgétaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ 319 ETPT sous plafond et 120 ETPT hors plafond ○ 60 650 856 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 45 722 000 € au titre du personnel 	unanimité	

<ul style="list-style-type: none"> - 13 992 416 € au titre du fonctionnement - 936 440 € au titre de l'investissement o 60 645 012 € de crédits de paiement, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 45 722 000 € personnel - 13 857 346 € fonctionnement - 1 065 666 € investissement o 59 288 158 € de prévisions de recettes o - 1 356 854 € de solde budgétaire. • les prévisions comptables suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o - 1 303 835 € de variation de trésorerie o - 2 773 522 € de résultat patrimonial o - 733 522 € de capacité d'autofinancement o - 1 799 188 € de variation de fonds de roulement • Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des autorisations pluriannuelles sont annexés à la délibération. 		
<p>➤ Le CA autorise le directeur à utiliser, au cours de l'exercice 2019, les crédits non utilisés de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les enveloppes de dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans la limite de 300 000 €.</p>	unanimité	
<p>➤ Le CA décide de donner délégation au directeur à l'effet de conclure des avenants au contrat de concession de service public pour l'exploitation du service restauration de l'EHESP.</p>	26 voix pour 3 voix contre 2 abstentions	Information ultérieure du CA après signature des avenants
<p>➤ Le CA décide de relever la prescription quadriennale pour la créance détenue par Madame Aleksandra DYSKO sur l'EHESP pour un montant de 9 090 €.</p>	unanimité	
<p>➤ Le CA décide d'admettre en non-valeur la somme de 18 000 €, ce qui se traduira par une demande de comptabilisation imputée au compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » en comptabilité générale sans impact budgétaire.</p>	unanimité	
<p>➤ Le CA approuve les modalités de contrôle des connaissances (MCC) des deux parcours de M2 du master mention santé publique (en co-accréditation avec l'Université de Paris) pour l'année universitaire 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M2 - Analyse et management des établissements de santé ; • M2 - Santé publique risques sanitaires environnement général. 	unanimité	Publication et affichage

➤ Le CA approuve le bilan social de l'année 2018.	unanimité	Diffusion
➤ Le CA approuve les dispositions de l'instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité de l'EHESP.	unanimité	Communication interne
➤ Le CA approuve le rattachement de l'EHESP à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) en matière d'hygiène et de sécurité.	unanimité	

N.B : *Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 11 octobre 2019 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.*